

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Présence du demandeur obligatoire

SI POSSISBLE FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE sur le site de l'ANTS

(<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>)

PIECES A FOURNIR

- **Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation complète (de moins de 3 mois)**, à demander : (si 1ere demande ou périmée depuis plus de 5 ans)
 - à la mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France
(Pour vérification de la production d'un acte se connecter à COMEDEC et entrer sa ville de naissance)

- **1 justificatif de domicile de moins de 12 mois** (Avis d'imposition, FACTURE électricité, téléphone, téléphone portable, Assurance habitation)
Si le demandeur est hébergé chez un parent ou ami, fournir un justificatif de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur + photocopie de la carte d'identité de ce dernier.

- **1 photographie d'identité (de moins de 6 mois)** (tête nue, de face, fond uni, pas de lunettes, pas de sourire, format 35x45)

- **Ancienne Carte Nationale d'Identité**

- **En cas de perte de la Carte Nationale d'Identité : Déclaration de Perte (à établir en Mairie) + 25 € en timbre fiscal.**
En cas de vol, faire une déclaration en Gendarmerie et nous la présenter + 25€ en timbre fiscal